

**Avis d'appel International à manifestation d'intérêt N° 01/cc/2018
Pour la Gestion Déléguée du Centre de Traitement, de Valorisation et
d'Enfouissement des déchets ménagers et assimilés de la ville de Casablanca
Séance Publique**

Le mercredi 25 juillet 2018 à onze heures, il sera procédé dans les bureaux de Casablanca prestations-Unité de Régulation et de Suivi sise au 14 Avenue Mers Sultan- 5ème étage n°26- Casablanca, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel international à manifestation d'intérêt pour :

**La Gestion déléguée DU CENTRE de traitement, DE Valorisation Et D'enfouissement des
Déchets ménagers et assimilés de la ville de Casablanca**

Les dossiers d'appel international à manifestation d'intérêt peuvent être retirés à l'Unité de Régulation et de Suivi de la Propreté, relevant de Casablanca Prestations, Sis au N°14, Avenue Mers Sultan, 5ème étage, n° 26 Casablanca.

Les dossiers peuvent également être téléchargés à partir des portails suivants :
www.marchespublics.gov.ma; www.casaprestations.ma; www.casablancacity.ma ; www.pncl.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du décret n°2-12-349 du 8 jourmada ler 1434 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit déposer contre récépissé, leurs plis à l'Unité de Régulation et de Suivi de la Propreté, relevant de Casablanca Prestation, sis au 14 Avenue Mers Sultan, 5ème étage, n° 26 Casablanca ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'Unité précitée ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Les candidats devront présenter tous les documents prévus par l'article 3, du Règlement de consultation, relatifs aux critères d'éligibilité et une note succincte de 10 pages maximum, indiquant les moyens techniques et humains du Candidat, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations en relation avec le traitement, la valorisation et l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés qu'ils ont exécuté ou à l'exécution desquelles ils ont participé.

Les concurrents peuvent effectuer le retrait des plis et le dépôt des offres par voie électronique.